

ne pouvait être très nombreuse et on ne voit guère comment on y aurait trouvé tant de gens instruits pour remplir les bureaux. Il est plus probable que tous ces employés sont venus de l'intérieur. Mais un lettré n'était guère envoyé dans les régions lointaines de la frontière avec un poste inférieur qu'à la suite d'une condamnation ou par mesure de disgrâce: ce sont probablement tous des déportés et, quand l'un d'eux reçoit par décret en 266 la charge de *lang-tchong* 郎中,¹ c'est-à-dire de garde-lettré à la cour, c'est à mon avis moins une promotion qu'une sorte d'amnistie. C'est ce qui expliquerait leurs relations personnelles avec les fonctionnaires des bureaux de l'administration centrale: le correspondant de l'un d'eux parle de son emploi au Bureau Oriental, *tong-ts'ao* 東曹,² bureau de l'administration centrale à la capitale,³ chargé de s'occuper de la promotion des hauts fonctionnaires du rang de 2000 *che* de solde, *eul-ts'ien che* 二千石.

L'administration locale de *Leou-lan* avait à s'occuper d'un double travail, exploitation de la colonie agricole et défense militaire. C'est à quoi nous la voyons en effet occupée dans les documents retrouvés. Nous ne savons pas grand'chose de l'organisation matérielle d'une colonie militaire de cette époque en général, ni de celle de *Leou-lan* en particulier. Etant donné le pays et le climat, l'irrigation était de première importance. L'eau était fournie à la colonie par une grande digue sur la rivière *Tchou-pin* 注賓,⁴ c'est-à-dire sur un bras du Tārim ou du Kuruk-daryā qui doit être un des nombreux lits de rivière desséchés que Sir Aurel Stein a relevés autour du site de *Leou-lan*.⁵ Cette digue, menacée tous les ans par les crues du printemps, exigeait un entretien et une surveillance sans négligence: c'est probablement à une de ces crues que se rapporte la rupture de la digue où on avait envoyé travailler 501 hommes qui ne suffirent pas à enrayer le désastre puisque l'ingénieur ou le chef de chantier réclame un renfort d'ouvriers.⁶

Mais ce n'est pas seulement de l'entretien des digues et des canaux que s'occupait l'administration, c'est de toute la culture. Des sous-officiers, *tsiang* 將, étaient envoyés avec de petits groupes de 20 à 30 soldats défricher et mettre en culture des endroits choisis et délimités d'avance. On admettait que dans les colonies militaires un homme pouvait travailler 20 *meou* en moyenne,⁷ sans doute en tenant compte du temps que devaient prendre les exercices proprement militaires, exercice, garde, entretien des armes, soins à donner aux chevaux, etc. Nous voyons ici dans le secteur, *pou* 部, du sous-officier *Tchang K'ien* 張僉 21 hommes chargés de défricher et labourer 512 *meou*, soit 24, 3 par homme, et dans celui du sous-officier *Leang Siang* 梁襄 26 hommes chargés de défricher et labourer 379 *meou*, soit 14,5 par homme.⁸ Les étendues à cultiver en chaque espèce de grain étaient fixées par l'administration selon ses besoins:⁹ le travail se faisait militairement sous les ordres des sous-officiers; les ouvriers n'étaient pas des paysans astreints à certains devoirs militaires en échange des terres qui leur avaient été attribuées, mais des soldats envoyés travailler aux champs; quand le travail était achevé, le sous-officier qui en avait été chargé faisait un rapport; il était d'ailleurs responsable non seulement du travail, mais des hommes et était puni en cas d'accident.¹⁰ Je ne sais s'il restait au temps des *Tsin* quelque chose de l'ancienne colonie militaire des *Han*; mais l'impression que laisse la lecture des documents trouvés à *Leou-lan* est d'une garnison qui, étant donnée sa situation, est forcée de produire elle-même ses vivres et par suite partage son temps entre les travaux militaires et les travaux des champs, plutôt que d'une colonie de soldats-paysans.

1) CONRADY, *Handschriften*, Papier, 16, 2.

2) CONRADY, *Handschriften*, Papier, 4.

3) *Tsin chou*, k. 24, 2b.

4) *Chouei-king tchou*, k. 2, 4b, trad. CHAVANNES, *Les Pays d'Occident d'après le Wei-liou*, dans *T'oung-pao*, 1905, p. 568.

5) STEIN, *Innermost Asia*, I, 204 sq.

6) CHAVANNES, *Documents*, 761.

7) *Ts'ien Han chou*, k. 69, 12a.

8) CHAVANNES, *Documents*, 753; WANG, *op. cit.*, k. 2, 27b (n° 31).

9) CHAVANNES, *Documents*, 753: Orge, 200 *meou* dont 20 défrichés; blé, 37 *meou* dont 29 défrichés; millet paniculé, 125 *meou* dont 20 sont irrigués et 90 labourés, etc.

10) CHAVANNES, *Documents*, 764; WANG, *op. cit.*, k. 2, 12b (n° 58).